

QUESTIONS DIVERSESAFFAIRE n° 23/1

O B J E T : Aménagement des abords du Complexe Sportif de CHAMP FLEURI  
(2ème tranche)

- approbation du dossier de consultation d'entreprises
- autorisation de lancer l'appel d'offres.

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans l'optique du programme général d'amélioration du cadre de vie, la Commune de Saint-Denis envisage de réaliser la 2ème tranche des aménagements des abords du Complexe Sportif de CHAMP FLEURI.

L'aménagement proposé repose sur :

- la poursuite des travaux de végétalisation des talus de la Route DIGUE;
- le nettoyage du terrain communal compris entre le terrain de foot-ball de CHAMP FLEURI et la Route DIGUE;
- des aménagements ponctuels sur les abords du Gymnase;
- l'aménagement paysager des plateaux sportifs du BUTOR.

Le montant de ces travaux estimé à 600 000 Francs pourra être financé en totalité par un emprunt de la Caisse des Dépôts et Consignations en 1965.

Je vous demande en conséquence Mesdames et Messieurs :

- d'approuver le dossier de consultation d'entreprises;
- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et en cas de résultat infructueux à passer un marché négocié avec l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse.

Je mets la question aux voix.

.....

M. Marc GERARD - Les Commissions Cadre de Vie et Finances sont favorables.

M. Marcel HOARAU - Vous vous êtes rendu compte, en passant devant le stade de Champ Fleuri, qu'on est en train d'améliorer les abords. C'est une deuxième tranche qui est soumise ici à votre approbation.

Dr Gilbert GERARD - En ce qui concerne la première tranche, il y a des travaux qui ont été faits, aux abords immédiats du terrain de football et des deux terrains de tennis. Lorsqu'on passe par derrière, on est obligé à ce moment-là de filer vers les bâtiments, puis on remonte le long des terrains de tennis et cela s'arrête là.

Or, il y a un vieil adage qui dit qu'entre deux points, c'est la ligne droite qui est la plus courte, ce qui fait que ceux qui doivent se rendre sur le terrain de football traversaient la pelouse il y a encore un mois.

Est-ce qu'on a l'intention de faire un passage ? Il y a un robinet où les gosses vont boire, ce qui fait que votre pelouse sera abîmée rapidement.

M. Marcel HOARAU - Votre observation est pertinente. Nous allons regarder cette affaire.

Je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

\*

\*

\*

Reçu à la Préfecture  
le 29/10/1983